



PROJET MCDR PORT@iL 2018-2022 PORTE PAR LA FEDERATION NATIONALE FAMILLES RURALES

Note finale n° 6, septembre 2022

Les tiers-lieux, opportunités et risques : magiques ou tragiques ?

Perspectives et hypothèses, conclusions et recommandations

Dans le cadre de l'appel à projets du Réseau rural « Mobilisation collective pour le développement rural » lancé en 2018, la fédération nationale Familles Rurales a donc déployé durant quatre années dans un contexte très instable le projet Port@il, grâce à la mobilisation de son réseau et de l'ensemble de ses partenaires (La Coopérative tiers-lieux, La Ruche, le MRJC, la Croix rouge française, la CNAF, la Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole, l'AMF, l'AdCF/Intercommunalités de France, l'association nationale Nouvelles Ruralités, le RTES, les Réseaux ruraux régionaux Grand Est, Normandie, Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire) et le soutien financier de l'Union européenne (FEADER), du Ministère de l'Agriculture, de l'ANCT, de la CNAF, de la MSA et de la DJEPVA¹ (Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse).

Il s'agissait de suivre et de capitaliser autour d'**expérimentations locales**, soit une quarantaine de projets et de lieux portés par des associations ou des fédérations Familles Rurales, des associations indépendantes, des collectifs citoyens, des collectivités ou des entrepreneurs accompagnés par Familles Rurales, et sur d'autres territoires, des tiers-lieux de la Croix rouge et des Fabriques du monde rural du MRJC, soit **une cinquantaine d'initiatives au total**.

Au terme des quatre années d'expérimentation, le paysage national des tiers-lieux a sensiblement changé. Les initiatives se sont multipliées, les collectivités ont été interpellées, les organismes publics bousculés. **Une politique nationale s'est structurée** de manière accélérée et inédite, allant même jusqu'à la perspective de l'émergence d'une filière professionnelle. Le rapport publié par France tiers-lieux en août 2021 a confirmé l'**explosion du phénomène**, notant quasiment un doublement de leur nombre depuis 2018, de 1 800 à près de 3500 tiers-lieux estimés en 2022.

Mais au-delà du mouvement réel et de l'engouement manifesté, des questions sont demeurées (sur leur nature et leur pérennité notamment économique), des fragilités sont apparues. Des opportunités se sont présentées. La crise sanitaire et ses effets immédiats (tendance à l'exode urbain, forte croissance du télétravail...) ont plutôt confirmé leur utilité et leur pertinence.

Des défis se posent. Des choix s'avèrent désormais nécessaires face aux urgences écologiques, sociales, démocratiques... Si l'on considère le seul champ des tiers-lieux, les choix appartiennent principalement aux décideurs nationaux (Etat, organismes publics...) et régionaux, aux collectivités et aux élus locaux et aux porteurs de projet. Ces choix peuvent contribuer à l'émergence d'un autre modèle de développement territorial, d'un autre système d'acteurs aux relations renouvelées sans rapport de force permanent et fragilités réciproques et récurrentes.

Comme d'autres initiatives, les tiers-lieux peuvent **rendre les territoires plus attractifs, accueillants, créatifs, innovants, coopératifs, apprenants, solidaires et inclusifs** si leurs acteurs le souhaitent ensemble. Mais des **dérives** sont aussi possibles, déjà visibles. Des tiers-lieux peuvent devenir des lieux, des **équipements ou des services sans âme et sans raison d'être**. Des communautés fermées déconnectées de leur territoire peuvent se

¹ Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

constituer, en **restant dans l'entre-soi** (associations en déclin et en repli, néo-ruraux, militants alternatifs, entrepreneurs, jeunes, geeks...) et fragmenter encore plus la société.

L'objet tiers-lieu ne laisse pas insensible, il met mal à l'aise plus qu'il ne rassure. **Sa définition se ne clarifiera pas**, au point de recommander de ne pas évoquer le terme auprès de certains élus ou des habitants, mais de parler de leurs besoins, des différents usages d'un lieu, de la recherche de solutions concrètes, pratiques, innovantes et collaboratives. Les tiers-lieux ont indéniablement plus de visibilité aujourd'hui mais pas forcément davantage de lisibilité.

Entre le privé et le public, le marchand et le non marchand, l'économique et le social, le tiers-lieu n'a pas trouvé encore sa place juridiquement², financièrement. Le faut-il forcément ?

Le tiers-lieu n'apportera pas de solutions clés en main. Il dérange les structures, leurs habitudes. Il questionne les personnes, leur place. Il met au jour les postures qu'il faudra abandonner. Il interroge et éclaire sur les organisations, leur fonctionnement et leurs pratiques. Il teste chacun sur sa capacité ou sa résistance au changement. La démarche tiers-lieu est un processus continu qui met ses parties prenantes dans une instabilité permanente, qui apprend aux organisations la conduite du changement. Cette pression, mise en tension positive, s'est exercée sur de nombreux porteurs de projet, mettant des responsables associatifs ou des animateurs de lieu en difficultés préférant quitter leurs responsabilités pour se préserver, voire sur des élus locaux décidant de rester à distance.

Derrière l'expérience tiers-lieu, le statu quo demeure possible, les expériences innovantes et les bonnes pratiques peuvent rester marginales.

Mais de l'avis de nombreux acteurs ou observateurs, les tiers-lieux ne constituent **pas réellement une nouveauté en milieu rural**. Leur dimension innovante relève davantage de l'agrégation de différents éléments, d'idées, de principes et de pratiques à l'œuvre depuis des décennies voire des siècles : communautés villageoises (et leurs évolutions), voire phalanstères, expériences alternatives des années soixante-dix, éducation populaire, autogestion, développement local, démarches participatives, démocratie et économie de proximité, économie sociale et solidaire, diversification de l'agriculture, mutualisation d'équipements et de services... Mais **ces différents éléments se conjuguent dans un moment historique exceptionnel** entre aggravation des fractures, succession de crises planétaires et **recherche de chemins vers les transitions** pour en sortir. Toutefois, c'est quand même la révolution numérique récente qui a révélé et catalysé le phénomène, par ses potentialités et ses effets sur les relations sociales, familiales, sur l'organisation du travail...

En quatre années, le discours et la sémantique ont sensiblement évolué. Les démarches tiers-lieux se sont émancipées de la vision bicéphale, exclusive et restrictive, reposant sur le numérique et le coworking, notamment véhiculée par certaines régions. **Plus que le lieu, la structure ou les activités, c'est aujourd'hui l'approche, la méthode qui importe**. Il s'agit moins de faire des tiers-lieux que de **faire tiers-lieu, de faire territoire, faire société et faire ensemble**, comme pour montrer que les défis ne peuvent se relever que collectivement en mobilisant tous les acteurs surtout dans la proximité, en renforçant leur cohésion et leur complémentarité et en expérimentant de nouvelles solutions.

Le projet Port@il a montré par une majorité d'expérimentations locales, même de nature entrepreneuriale, que le lien social, la rencontre, le partage, l'échange, la transmission étaient souvent les moteurs des lieux. Mais les projets aboutis résultent toujours de la rencontre, de la convergence de rêves, de volontés, de capacités et d'opportunités, et d'une tenacité renouvelée.

² « Innovation publique : Les tiers-lieux sont-ils des zones franches juridiques ? » in La Gazette des communes, 17 janvier 2022, pp.58-59.

Un dernier semestre d'activités riche en enseignements

Les dernières activités du projet Port@il se sont déroulées de janvier à septembre 2022. Trois temps forts ont marqué cette période :

- la fin de la promotion test en mai du parcours de formation e-learning modélisé, avec une dizaine de porteurs de projets (Corrèze, Finistère, Loire, Mayenne, Orne, Savoie, Var, Vendée...),
- les visites d'étude sur quatre tiers-lieux du Limousin (l'@telier du palais à Bellac et le Késaco à Saint-Hilaire-Bonneval en Haute-Vienne, le projet l'Oustal à Monceaux-sur-Dordogne et le Relais à Objat en Corrèze) (100 participants),
- l'événement de clôture « Tiers-lieux et nouvelles ruralités. Contributions et interpellations sur le monde d'après » au tiers-lieu Mains d'œuvres à Saint-Ouen (60 participants).

Chaque action a permis de confirmer quelques enseignements dégagés depuis 2021.

D'abord, le parcours de formation a été suivi par deux catégories d'acteurs : des structures associatives classiques (affiliées à Familles Rurales ou non) et des entrepreneurs au profil néo-rural, en réorientation ou reconversion professionnelle (hors Familles Rurales). Le partage des projets, des idées et des expériences a montré la confrontation et la complémentarité de deux cultures : la culture associative des mouvements d'éducation populaire et la culture entrepreneuriale à l'approche économique et commerciale. En milieu rural, les tiers-lieux sont au croisement de ces cultures, essentiellement des projets d'économie sociale et solidaire, qui peuvent se consolider avec le soutien des collectivités en s'adjoignant une culture de l'intérêt général et du service public pour développer des activités d'utilité sociale.

Ensuite, les visites de quatre tiers-lieux en juin ont proposé des configurations locales différentes en termes de territoires (petits villages ou bourgs ruraux), d'initiatives, de collectifs, d'activités, de gouvernance... Elles ont révélé pourtant une problématique commune, le positionnement par rapport à la collectivité qui impacte le projet en permanence : ici une indifférence totale des élus qui freine le développement du projet, là à l'inverse un copportage collectivité-associations, ailleurs, un tiers-lieu confronté à une concurrence entre territoires et communes et sur le dernier, une relation détériorée à l'issue des dernières élections autour d'un projet initié par l'ancienne municipalité qui mobilise pourtant fortement les habitants. Ces situations mettent en évidence encore la complexité de la relation à la collectivité et aux élus, oscillant entre la proximité au risque de la confusion et la neutralité distante du tiers-lieu au risque de la méfiance et de l'opposition des élus.

Enfin, l'événement de clôture de juin a rassemblé des représentants des politiques nationales territoriales, rurales, familiales et sociales (ANCT, CNAF, CCMSA), de l'écosystème des tiers-lieux (France tiers-lieux), des élus de collectivités et des porteurs de projet. Il a invité les décideurs publics à questionner leur rôle et leur contribution au développement des tiers-lieux. Les acteurs ont mis en évidence une nouvelle fois l'urgence à décloisonner, à se rapprocher pour coconstruire leurs politiques nationales pour plus d'efficacité et d'efficience en associant les acteurs locaux et leurs bénéficiaires. La question de la temporalité est aussi revenue, avec l'observation d'un temps institutionnel souvent trop long à intégrer les innovations territoriales.

Des tiers-lieux d'utilité publique en soutien des territoires en transition

L'influence des politiques publiques, les interactions entre dispositifs publics et initiatives locales, le positionnement des acteurs publics et des porteurs de projet

En dehors de l'Aquitaine, puis de la Nouvelle Aquitaine depuis 2016, les politiques publiques de soutien aux tiers-lieux sont récentes. Elles se sont structurées ces dernières années autour de l'émergence et du développement des tiers-lieux en particulier au niveau national.

Mais aujourd'hui, un porteur de projet n'a pas la même chance d'aboutir dans sa démarche, de créer son lieu, de développer et de pérenniser son activité, selon la localisation de son projet et de son collectif, l'existence ou non de politiques publiques locales, la volonté ou non d'élus visionnaires et ouverts, et la présence (ou non) de

structures d'accompagnement sur son territoire. Sur de nombreux territoires ruraux, les porteurs de projet demeurent isolés, loin des dispositifs publics qui leur sont peu accessibles, peu lisibles.

Les politiques sont structurantes, facilitantes pour les tiers-lieux, elles les incitent à consolider leur projet, construire leur modèle économique, asseoir leur gouvernance. Mais elles les formatent, les enferment aussi. Le destin des tiers-lieux est désormais très lié aux politiques publiques qui les accompagnent. Mais le choix de l'autonomisation des politiques publiques reste encore possible.

La structuration rapide d'une politique publique nationale de soutien à l'émergence et au développement des tiers-lieux à partir de la mission coworking en 2018 a conduit évidemment au renforcement et à l'essor de ce mouvement de société inédit depuis des décennies, avec une multiplication des initiatives et des projets locaux. Mais les tiers-lieux ont percuté le système en place et l'approche classique des acteurs publics. Hybrides, évolutifs, ils échappent au standard des équipements ou des services publics ou privés, aux politiques publiques sectorielles. Ils expérimentent et véhiculent de nouveaux modèles mais n'ont pas stabilisé le leur. A la recherche de réponses publiques aux besoins et aux défis, l'Etat en a fait un outil d'intervention. Les pouvoirs publics ont appréhendé l'objet tiers-lieu avec la même grille de lecture et d'intervention que des politiques classiques. Les ministères l'ont érigé en solution, allant même jusqu'à conforter une conception thématique du tiers-lieu, économique (coworking), numérique (fab labs, médiation numérique), agricole (nourricier), culturelle (microfoies), éducative (campus connectés), sociale, sanitaire (EHPAD)... alors que leur essence-même est leur transversalité et leur hybridité.

Les démarches tiers-lieux ont mis en évidence les limites et les difficultés d'une action publique en silos et descendante, l'aspiration des territoires à s'éloigner des logiques concurrentielles pour engager leurs acteurs dans la coopération, seule voie pour affronter les enjeux de transition. Les tiers-tiers ont révélé, plutôt confirmé, l'urgence à faire évoluer les postures et la méthode, vers plus de dialogue et de confiance, d'horizontalité et de coconstruction. Le positionnement du porteur de projet relève aussi d'un choix sur l'orientation possible de son tiers-lieu en dehors de la sphère publique avec deux options : celui d'un tiers-lieu strictement entrepreneurial à vocation commerciale, marchande et lucrative, peu viable en milieu rural ou du tiers-lieu alternatif à vocation militante totalement indépendant des financements publics pour expérimenter et véhiculer un autre modèle de société. Cette dernière option existe en milieu rural.

Le retour du local, de la proximité

Dans un contexte de mondialisation, d'urbanisation et de métropolisation, le développement des tiers-lieux ruraux témoigne du retour du local, de la proximité et des territoires, et de l'envie de campagnes. Les tiers-lieux permettent aux habitants de se réappropriier leur territoire, son histoire et son patrimoine, d'en écrire une nouvelle page de son récit. Ils marquent une forme de réenracinement des hommes et des femmes, pour retrouver le lien avec leur milieu et la nature. Ils contribuent aussi à l'émergence d'une citoyenneté de territoire, à une identité territoriale renouvelée et positive. Ils constituent aussi pour les élus un outil d'attractivité et de marketing territorial qui témoigne de la vitalité de leur territoire. S'ils s'inscrivent principalement dans des communes, ils nécessitent de mobiliser le territoire pour mettre en réseau ses acteurs et l'intercommunalité dans le cadre notamment de sa compétence en matière de développement économique.

La stimulation de l'écosystème et la maturité coopérative des territoires

Mais le monde rural présente aujourd'hui de multiples visages : des territoires innovants et dynamiques, des espaces ruraux fragilisés, une modernité ultra-connectée avec des néoruraux aux professions mondialisées, des populations en décrochage et un mode de vie campagnard, des habitudes et des traditions remises en cause, avec des catégories stigmatisées (agriculteurs, chasseurs...). Les transitions créent des tensions, des ruptures. Les projets de tiers-lieux sont des révélateurs pour leur territoire, de leur capacité à se développer, de leur maturité à coopérer, des logiques concurrentielles, des tensions à l'oeuvre entre acteurs locaux, groupes sociaux qui portent des visions et des représentations antagonistes du milieu rural. Les tiers-lieux peuvent être réducteurs ou potentiellement amplificateurs de ces fractures, si leur intention n'est pas partagée largement. L'enjeu est de fédérer sur le territoire autour du tiers-lieu, de stimuler l'écosystème pour le mobiliser et le faire coopérer. Le tiers-lieu est l'incarnation d'un territoire apprenant. Il crée une valeur, il va contribuer à une montée en compétences collective du territoire.

Le rôle incontournable des collectivités et la place des élus

Des tiers-lieux peuvent évidemment se construire sans le soutien de la collectivité, d'autant plus si leurs activités et leur modèle économique ne dépendent pas des financements publics. Néanmoins, en milieu rural, la collectivité est incontournable car le tiers-lieu doit s'inscrire dans le projet de territoire. Il contribue à l'animation du territoire, sa revitalisation et son développement. Toutefois, la collectivité devra accepter un nouveau rôle, d'être une partie prenante du projet comme une autre, au service des habitants. Les élus et leurs agents participeront à la coconstruction, mettront en place les conditions pour penser, décider et agir ensemble (facilitation).

Quelques recommandations

Pour les acteurs publics nationaux et locaux (Etat, organismes publics, collectivités) :

Renforcer la coopération et la coordination entre l'Etat et les Régions, en impliquant les préfetures de région si des Régions sont moins volontaristes sur le développement des tiers-lieux

Mieux articuler les différents niveaux d'intervention publique susceptibles de soutenir les tiers-lieux (Etat, régions, départements, PETR, intercommunalités, communes) en faisant des tiers-lieux une compétence partagée non segmentée (aménagement du territoire, développement économique, formation, insertion, vie sociale...).

Se dégager de l'approche thématique des tiers-lieux et de politiques sectorielles qui encouragent leur monoactivité au détriment de leur hybridité : numériques, sociaux, culturels, éducatifs, formation, jeunesse, santé, nourriciers...

Rapprocher et mettre en cohérence systématiquement les dispositifs territoriaux, ruraux (type CRTE) et agricoles (type PAT) pour y inclure les tiers-lieux

Reconnaître et intégrer les tiers-lieux dans les politiques et les dispositifs de développement social local et d'animation de la vie sociale (schémas, financements) des organismes sociaux et articuler ces politiques avec les autres pour permettre une meilleure conciliation vie professionnelle-vie familiale-vie sociale

Neutraliser les logiques concurrentielles en limitant le recours aux appels à projets, aux AMI, à la commande publique (délégation de service public, marché public) et préserver les initiatives associatives ou citoyennes

Initier, soutenir, accompagner et/ou financer les démarches de coopération multi-acteurs (interconnaissance, rapprochement, coconstruction...) sur des temps longs, sur les territoires et aux niveaux supérieurs régional, national

Intégrer les acteurs de l'économie sociale et solidaire et la société civile dans les démarches de contractualisation territoriale Etat-collectivités (type CRTE) en les associant à leur élaboration, à leur mise en œuvre et à leur évaluation

Se positionner en facilitateurs, former les élus et les agents à la facilitation, au changement de posture

Apporter aux tiers-lieux des soutiens financiers progressifs et dégressifs sur des périodes pluriannuelles (3 à 5 ans) et les assortir systématiquement d'un accompagnement et d'une évaluation (notamment en régions)

Doter les territoires de chefs de projets mutualisés hybrides public-privé à l'échelle intercommunale pour apporter une ingénierie dans la proximité

Amplifier et décloisonner la formation des élus locaux pour développer leurs connaissances et leurs compétences sur des champs nouveaux (ESS, tiers-lieux, innovations...), en assouplissant notamment les conditions d'accès à l'agrément délivré par le ministère en charge des collectivités territoriales aux organismes de formation

Inclure ou rapprocher les espaces France Services des démarches tiers-lieux pour optimiser leur fonctionnement et apporter aux habitants des réponses globales

Pour les porteurs de projet ruraux, notamment associatifs :

Garantir l'hybridation des projets

L'hybridation doit prévaloir dans les tiers-lieux ruraux pour consolider leur ancrage, leur inscription dans le projet de territoire et leur pérennité économique : public-privé, social-économique-écologique, rural-agricole.

Constituer des collectifs ouverts et diversifiés, intergénérationnels

La constitution du collectif, sa composition, sa représentativité et son renouvellement sont des enjeux forts pour le lieu et sa pérennité, pour dépasser la personnification des projets et préserver le lieu des seules relations interpersonnelles.

Associer les agriculteurs à tous les projets de tiers-lieux ruraux en les impliquant dans des réflexions, des travaux, des activités autour de l'alimentation, la santé, l'environnement, la nature, la biodiversité..., en leur proposant des services et de l'accompagnement (fonctions-support, numérique)

Partager la gouvernance au-delà du collectif en expérimentant

Le portage associatif reste largement majoritaire au sein des gestionnaires de tiers-lieux. Tous territoires confondus, environ les deux-tiers des tiers-lieux ont un statut associatif (Rapport France tiers-lieux 2011, données régionales). Mais la part est assurément plus grande en milieu rural puisque l'essentiel des tiers-lieux à but lucratif, à vocation entrepreneuriale et commerciale, est implanté en zones urbaines, sur les métropoles, les agglomérations et les grandes villes. Tous les tiers-lieux de l'expérimentation étaient dotés d'un statut associatif (Familles Rurales, MRJC, Croix rouge, MFR...). Les entrepreneurs accompagnés se sont aussi orientés vers un statut associatif. En milieu rural, les tiers-lieux ont une mission d'animation du territoire et une vocation d'intérêt général que des collectivités soutiennent et laissent souvent porter par des associations d'utilité sociale. Le modèle associatif demeure le plus souple, en le complétant d'autres solutions juridiques pour répondre à des besoins spécifiques ou des contraintes en termes d'investissement, d'activités commerciales ou de gouvernance (coopérative, entreprise...). La forme de Société coopérative d'intérêt collectif a été choisie par quelques projets, surtout pour marquer la place de la collectivité. Mais le statut associatif ne doit pas rigidifier, il peut s'assortir de modalités innovantes en matière de composition (collèges), mandat, de prise de décision...

Les grands réseaux associatifs historiques (Familles Rurales, Croix rouge, MRJC, Centres sociaux, MJC...) se sont emparés des tiers-lieux dans une logique de transformation associative. De nombreuses expériences locales ont montré les limites d'un portage exclusif par l'association à l'origine du projet, même en intégrant de nouveaux membres. Le projet restait autocentré, trop marqué par son identité historique. La création d'une nouvelle association représentative des différentes parties prenantes du projet s'est avérée nécessaire. Elle a marqué alors une nouvelle étape décisive dans le développement du projet.

La démarche tiers-lieu reste une opportunité pour le monde associatif de questionner sa place sur le territoire, sa gouvernance, son modèle économique...

Préserver la neutralité politique du tiers-lieu

Le tiers-lieu est avant tout un espace citoyen, c'est un lieu d'engagement, d'expression, de débat, de confrontation, d'émancipation, mais ce n'est pas un lieu militant car il doit rester ouvert à tous et fédérateur. Il porte et affirme néanmoins des valeurs. Chaque projet doit trouver sa raison d'être. Toutefois, les tiers-lieux se développent dans un contexte politique et social de questionnement sur le modèle de société et de développement. Sur des sujets clivants, le tiers-lieu est un vecteur de dialogue territorial, de concertation et de coopération.

Réfléchir un modèle économique à lucrativité raisonnée pour un tiers-lieu d'utilité publique

La conduite d'un tiers-lieu rural n'est pas une activité lucrative, elle n'en demeure pas moins une activité économique. Le choix de la professionnalisation de son animation et de sa gestion (création d'un poste) engage à construire un modèle économique équilibré et pérenne. Mais par ses missions d'intérêt général et d'utilité sociale, sa contribution à l'attractivité et à l'animation du territoire, son modèle économique repose souvent sur une part de financements publics incompressible. La prestation d'espace de vie sociale est l'élément constitutif essentiel du modèle économique des tiers-lieux ruraux. Le choix d'adosser le tiers-lieu à une autre structure (équipement ou service) est une caractéristique complémentaire de la consolidation de ce modèle. Les activités marchandes (location d'espaces, ventes de prestations, de produits, événementiel...) viendront de manière additionnelle. Comme une majorité d'activités en milieu rural, le tiers-lieu demeurera dans la frugalité, en dehors de tiers-lieux aux surfaces importantes soutenus massivement par certaines collectivités ou intercommunalités.